



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

Ajaccio, le 2 décembre 2020

*Direction de la sécurité de l'aviation civile
Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est
Délégation de la DSAC.SE en Corse*

Le délégué

à

**Monsieur le Directeur régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
19 cours Napoléon
CS 10006
20704 AJACCIO Cédex 9**

Nos réf. : *66816* /COR/GED/S
Vos réf. :
Affaire suivie par : M. François Lebailly
Francois.lebailly@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 95 23 61 01 – Mob. : 06 15 59 23 00

OBJET : Installation classée – Société SYVADEC Viggianello

Copie à : STAC

Par courriel du 5 octobre 2020, vous me demandez mon avis sur l'augmentation de capacité envisagée par le SYVADEC dans le cadre du projet d'extension de la durée d'exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux existante sur la commune de Viggianello.

L'avis de la Direction de la Sécurité de l'Aviation civile Sud-Est est favorable sous réserve que les préconisations définies dans la lettre du 1^{er} juin 2018 du Directeur de la Sécurité de l'Aviation civile soient maintenues.

Par ailleurs, la surveillance opérée par l'association Aéro-biodiversité dans le cadre de la convention passée avec le SYVADEC devra se poursuivre jusqu'à la mise en post-exploitation.

Le Délégué de la DSAC.SE en Corse
François Lebailly